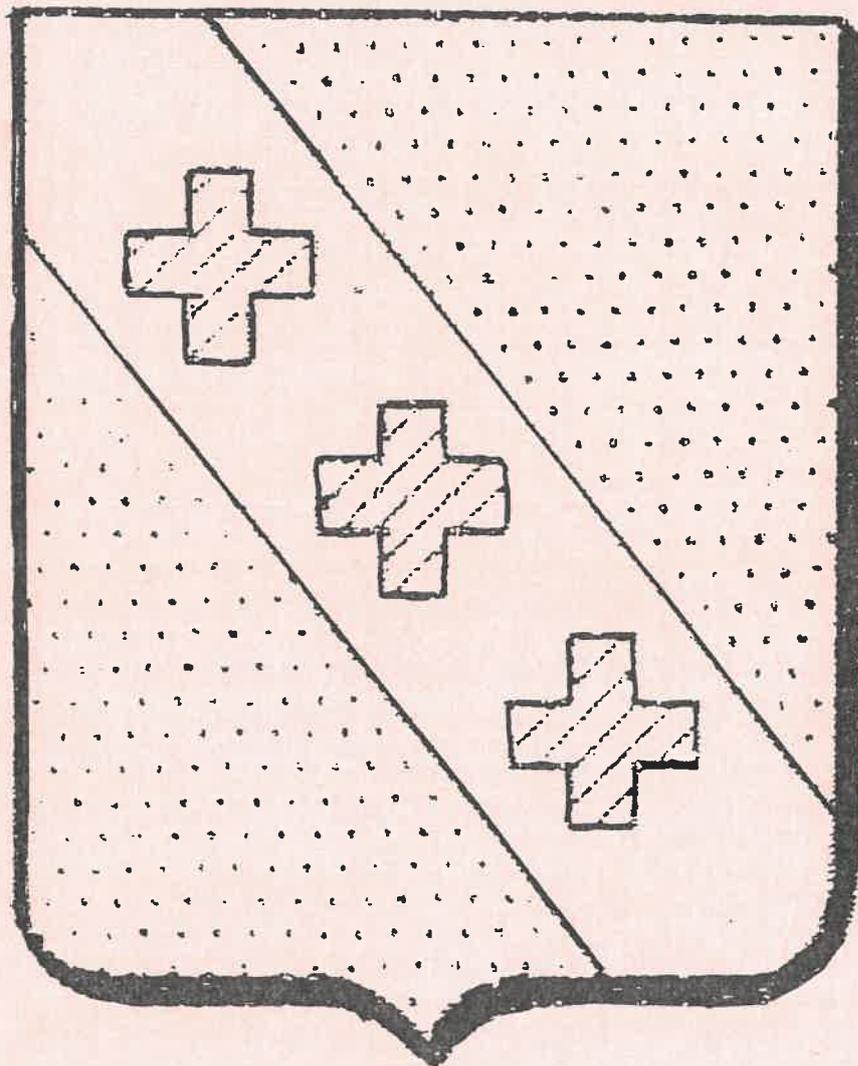


# MAULDE

# INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 88

Numero 16

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Le jury communal a sillonné les rues de la commune le samedi 25 Juin  
Il a constaté des efforts réels d'embellissement des maisons et des  
rues, il regrette cependant le laisser aller (fil d'eau non nettoyé,  
herbes sur les trottoirs devant des maisons habitées ou non de certains  
Résultat du Jury : Mme PIQUE Marianne de la rue de chorette, remporte  
le 1er prix de sa catégorie mais est classée hors concours.

Maison avec façade fleurie : 1er prix Mr DELILLE Roland, rue du  
mortier  
2ème prix ex. Mr CRUDENAIRE Daniel, rue  
du mortier Mr VERSCHEURE Etienne, rue  
du bois; 4ème Mme CROMBEZ Noémie, Grand'  
rue.

Maison avec jardinet fleuri : 1er Prix Mr DHONDT Michel, rue de  
chorette 2ème prix Mr PECHEUX Jean, rue du Morti  
3ème ex; Mme GLOWACKA Anna grand rue  
Mme VAN DEN MEERSSCHAUT Félici  
cité du Parc.

Maison située dans un cadre verdoyant : 1er prix : Mr KRAS Henrik,  
rue de chorette 2ème prix : Mr LATTOCCO Serge  
rue de chorette 3ème ex; MM DELCOURT Yves  
rue de chorette LOHEZ Jean Claude  
rue du mortier PLESSY Hubert,  
rue de chorette.

Le jury adresse à toutes ces personnes, ses plus vives félicitations.

## DERNIERE NOUVELLE :

David DECARPENTRY a remporté le dimanche 26 juin pour la 3ème  
fois, un titre de champion de France UFOLEP sur 1500 mètres à TARNOS,  
dans les Landes. Nous lui adressons nos plus vives félicitations, et  
nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie.

# Le Mot du Maire

Chers Amis,

La parution du n° 16 de MAULDE INFOS survient à point nommé et me fournit l'occasion d'informer la population mauldoise sur les récentes transformations affectant l'organisation des secours en cas d'incendie ou d'accident. De nombreuses rumeurs contradictoires ont couru, les bruit les plus alarmistes ont circulé tant parmi nos pompiers que parmi la population, et, à travers tout cela il était bien difficile de faire la part du vrai et du faux!! Ce sera aujourd'hui chose faite. Depuis plus d'un an, la ville de St AMAND avait averti les 14 communes voisines, dont la nôtre, qu'elle ne comptait pas renouveler le contrat de 30 ans qui faisait de notre chef lieu de canton un centre de secours à part entière. Les projets amandinois étaient simples : où bien les 14 communes concernées constituaient un syndicat intercommunal autour de St Amand, où bien St Amand devenait centre de Première Intervention, ne pouvant intervenir que dans ses limites territoriales. Dans ce cas, Maulde aurait dû, malgré notre C.P.I. être rattachée soit au centre de Secours de Valenciennes, soit à celui de Vieux Condé. En cas de sinistre grave, la distance nous séparant de ces deux villes était considérable et il était peu sage de considérer cette solution comme étant la meilleure. Après de nombreuses discussions et suite à de nombreuses consultations qui réunissaient la municipalité de St Amand les maires et délégués des 14 communes concernées, des représentants de la Sous-Préfecture et des services départementaux d'incendie, la création du S.I.S.A. (Syndicat d'Incendie et de Secours de l'Amandinois) est intervenue et Maulde a décidé, d'y adhérer, après délibération du conseil municipal et avis favorable du chef de corps de notre centre de première intervention.

Que va-t-il se passer en réalité après le 1er juillet 1988, date à laquelle le S.I.S.A. sera officiellement opérationnel?

En réalité, pour l'utilisateur, rien ne sera vraiment changé, si ce n'est que Maulde répondra, dans un avenir très proche, au N° 18, qui est le numéro d'appel national des services de sapeurs pompiers. La population en sera avertie en temps opportun. En cela rien d'extraordinaire notre CPI est devenu maintenant CENTRE DE SECOURS à part entière. Nos pompiers pourront intervenir dans des communes autres que Maulde. Ils pourront accéder à des fonctions ou qualifications plus élevées, grâce à des stages pris en compte par le syndicat. Le parc de matériel et de véhicules va augmenter, en provenance de Saint Amand ou du Département. Les effectifs en personnel basés à Maulde seront également en augmentation. Quant aux manoeuvres, elles seront conjointes à Maulde et St Amand, intervenant tantôt chez nous, tantôt à St Amand. Elles auront pour objet de mettre nos sapeurs devant de nouvelles simulations de périls ou de sinistres, pour une compétence et une efficacité accrues. Tout cela se fera sous la tutelle du chef de corps principal, le Lieutenant Verdavaine, un professionnel, ancien pompier de Paris, relayé et secondé à Maulde par l'Adjudant Demessanc chef de corps adjoint.

En résumé, tout un programme d'action résolument tourné vers l'avenir et le progrès. Les dangers et les risques évoluent : les techniques de lutte et les hommes doivent évoluer également. Nos 16 pompiers, qui ont demandé et qui viennent d'obtenir leur réengagement au sein du corps intercommunal sont, plus que jamais, conscients du rôle qu'ils auront à jouer dans la protection des biens et des personnes. Les bâtiments et les installations de la nouvelle caserne "J.M. DELANGLEZ (qui restent, rappelons le, propriété mauldoise à 100% ! ) seront ainsi utilisés à plein rendement, justifiant totalement les efforts consentis par la commune et par les pompiers eux-mêmes pour la restauration du bâtiment, et cela pour notre plus grande sécurité (et celle des autres).

Dans un prochain "Mot du Maire", je donnerai d'autres informations complémentaires et toutes aussi importantes, relatives celles-là à l'incidence financière que l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours aura sur le budget alloué ordinairement au fonctionnement de nos pompiers. Les économies réalisées seront, cette fois ci, bien réelles. Mais nous y reviendrons en temps utile !

En espérant avoir été assez clair dans mon exposé et restant à votre disposition pour toute information supplémentaire (et en vous remerciant de m'avoir lu jusqu'au bout !!!), il me reste à vous souhaiter, mes chers amis, de bonnes, d'agréables et reposantes vacances.

Votre Maire,  
P. DELTOMBE

#### APRES LA DUCASSE :

Les lampions de la fête se sont éteints et la ducasse de juin 1988 n'est déjà plus qu'un (bon) souvenir, et en attendant de préparer celle de 1989, l'heure est maintenant aux bilans et aux remerciements. Disons le tout de suite, les bilans sont nettement positifs et ceci toujours grâce à un "autofinancement" total. Cela permettra, cette année encore, outre de payer comme il se doit, les associations et groupements que nous avons invités (Brinquebale et Rhapsodie), de récompenser (modestement peut être, mais nos moyens sont également modestes!) les associations locales ou extra communales qui ont participé à l'élaboration et à l'organisation de la fête.

Et c'est à ces associations mauldoises, mortagnaise, amandinoises ou intercommunales qui nous adressons ici nos plus chaleureux remerciements pour les efforts déployés afin que la ducasse de juin soit réellement la "fête du village". Remerciements que nous adressons tout aussi chaleureusement à toutes les personnes qui, en dehors des associations, bénévolement et dans la plus grande discrétion, ont oeuvré et contribué au bon déroulement de la fête (monteurs, démonteurs de chapiteaux, transporteurs, installateurs, annonceur, colporteur etc...). Et pour terminer avec le chapitre des festivités, nous souhaitons la bienvenue, longue vie et prospérité au tout nouveau F.C.M. (Foot ball club Mauldois) à qui nous devons la réussite totale de la dernière soirée de ducasse, au cours de laquelle se sont affrontées dans l'esprit sportif le plus total et en toute amitié les équipes poussins séniors-vérétans et féminines de Maulde-chorette et de Maulde-centre. Peu importe les scores des équipes engagées puisqu'à la fin du compte c'est MAULDE qui a gagné! Les bénéfices de cette soirée seront entièrement versés au trésorier de la société, ce qui permettra à notre tout jeune club de s'inscrire officiellement à la F.F.F. et de préparer sérieusement la prochaine saison.

# Au Conseil Municipal

Réunion du 26 février 1988

1) élection des délégués de la Commune de Maulde au S.T.S.A (syndicat d'Incendie et de Secours de l'Amandinois).

Controverse au sujet de certains articles des dits statuts :

- art 2 : à rajouter

... "de gérer un corps intercommunal de Sapeurs Pompiers comprenant les corps de Sapeurs Pompiers de St Amand et de Maulde et basés dans ces communes

... "entretenir les locaux et le matériel et de faire fonctionner les services sans préjudice d'installations ultérieures et complémentaires dans d'autres communes membres du Syndicat

- art 7 concernant les dépenses, rajouter

... les frais de location des bâtiments et immeubles existants pour l'abri du matériel et mis à la disposition du Syndicat par les communes de St Amand et Maulde

Délégués

Titulaires : MM P DELTONBE et A DEMESSANCE

Suppléants : MM A DESMONS et J SIMON

2) travaux dans la future Salle des Fêtes

- le pignon donnant sur la Rue du Mortier a été étayé (potence EDF)

- les murs de façade ont été abaissés; coffrage et chainage prévus sur façades avant et arrière

- information sur le chauffage : compte rendu d'une réunion d'information à Rumegies à l'initiative d'EDF ( présentation du film rayonnant ESWA, garantie décennale, prix 46F/m<sup>2</sup> HT par an pour une école)

3) curage des fossés

Problème soulevé par M PRODHOMME, agriculteur de la Rue de Chorette, concernant un fossé comblé et drainé par un lucodrain de 20 cms de diamètre. Le fossé concerné traverse la propriété de M Guy DUSSART.

M le Maire doit voir si l'intervention de M DUSSART pour déboucher le fossé a été faite.

4) emprunt communal

M le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune de souscrire à un emprunt pour terminer au plus tôt les travaux de rénovation de la Salle des Fêtes.

Le Crédit Agricole propose 10,40 % de taux (en constant).

Remboursement : 1344,90 F par an par tranche de 10000 F empruntés soit 67245 F par an pour un emprunt de 500 000 F.

Le Conseil émet un avis de réserve, désirant attendre la réunion pour le Budget primitif pour prendre une décision définitive.

5) comité d'action gérontologique (aides ménagères)

Le bilan étant désormais positif, la Commune n'est plus astreinte au remboursement des dettes consécutives au déficit des années antérieures.

6) terrains appartenant à la Commune de Maulde et situés à Mortagne

La Sté DELQUIGNIES a de nouveau contacté la Mairie de Maulde pour l'achat de 2 parcelles situées devant ses installations et présentement occupées par MM BEAURY et DESMONS.

Les deux agriculteurs sont d'accord pour une vente par la Commune.

M le Maire enverra un courrier afin de connaître les propositions de prix des Ets DELQUIGNIES et les intentions d'utilisations pour les dits terrains.

7) questions diverses

Rachat des grilles du pourtour de l'Eglise par un particulier pour la somme de 1500 F.

Le coût du repas de la cantine scolaire passe à 10,56 F à partir du 01 mars 1988 jusqu'au 28 février 1989.

Aménagement des terrains de dépôt.

Suite à l'entrevue de M le Maire avec les représentants du Parc Naturel Régional, voici les propositions offertes

1er temps : tout laisser dans l'état; aménager le début d'une piste de bi-cross avec subventions de 25% et aménager des allées dans la végétation naturelle (saules) pour observation des oiseaux

2ème temps : aménager un tennis en terre battue (subvention 50%) et aménager un P.A.J (Point Accueil Jeunes). Conserver la saulaie dans le fond des terrains

3ème temps : aplanir la saulaie et aménager un terrain de Foot Ball; Le Conseil décide d'attendre la prochaine réunion pour prendre une délibération qui sera alors transmise au Parc Naturel si l'on désire utiliser les compétences du Parc pour monter les différents dossiers.

#### Réunion du 25 mars 1988

##### 1) budget primitif 1988

section fonctionnement : 1316489 F

section investissement : 760828 F

budget voté par 7 voix pour et 4 abstentions

vote des taux des taxes

taxe d'habitation 12,41 (11,29 en 87)

" foncier bâti 12,25 (10,77 en 87)

" foncier non bâti : 43,69 inchangée

" professionnelle : 13,27 inchangée

7 voix pour, 4 abstentions

demande de prêt : le Conseil donne pouvoir à M le Maire pour contracter un prêt de 450 000 F en 15 ans auprès de la Caisse du Crédit Agricole.

embauche d'un ouvrier temporaire : le Conseil accepte l'embauche d'un ouvrier temporaire maçon pour effectuer les travaux de maçonnerie au foyer rural et de cotiser à l'ASSEDIC.

##### 2) numérotation de la Rue de Chorette

M le Maire prendra un arrêté pour renouveler la numérotation de la Rue de Chorette.

3) changement de nom : le chemin de Lecelles à Maulde s'appelle désormais Rue de Choques.

4) convention T.U.C : une nouvelle convention sera faite pour l'emploi de 4 T.U.C qui toucheront 300,00 F/mois

#### Réunion du 01 juillet 1988

##### 1) travaux:

Salle communale : visite du chantier avec M GRIFFA qui présente les travaux déjà effectués et qui indique que la dalle sera coulée vers le 8 ou 10 juillet.

M le Maire informe le Conseil qu'un représentant de l'Equipement viendra sur les lieux pour le décrochement du parking autobus.

Ecole : M le Directeur souhaite que soit aménagé un bureau dans le hall d'entrée; le Conseil propose de laisser tout le hall comme bureau plutôt que de cloisonner un local déjà exigü, l'accès à la bibliothèque étant aménagé et adapté.

## 2° Pompiers; Syndicat Intercommunal

M le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de Secours de l'Amandinois (SISA) sera opérationnel à compter du 02.07.1988 à 0 h, et que le Corps des Sapeurs Pompiers de Maulde doit donc être dissous. Le Conseil prend une délibération en ce sens à l'unanimité.

Au sujet du SISA, M le Maire précise

- que tous les Pompiers de Maulde sont réengagés
- que l'Adjudant DEMESSANCE, Adjoint du Chef de Corps du SISA, reste Chef à Maulde
- que le Chef de Corps <sup>principal</sup> souhaite 25 et non plus 16 Pompiers à Maulde
- qu'un Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Blessés sera de permanence les vendredi, samedi, dimanche à Maulde
- qu'un fourgon Pompe Tonne sera basé à Maulde
- que le règlement intérieur sera élaboré avec le Chef de Corps
- que les articles à rajouter au règlement interne du SISA (voir réunion du 26.2.88) sont acceptés
- que le secteur d'activité du Corps de Maulde sera : Maulde, Thun, Lecelles, Mortagne
- que certains points de fonctionnement du SISA feront l'objet d'une prochaine publication

## 3) Centre aéré:

Augmentation de 5 F des tarifs.

1 Directeur et 4 animateurs qui toucheront 1300 F.

Part communale : 6500 F.

La Mairie mettra un TUC à la disposition du Centre pour l'entretien des locaux en fin de semaine.

## 4) Questions diverses

- demande d'achat de terrain de la part de M CRUDENAIRE; accord de principe sous réserve du prix, de l'assainissement actuel

- M le Maire indique, que suite à une demande d'achat d'un ancien bâtiment du CES de Mortagne, les Domaines vendent le dernier bâtiment pour une somme de 500 à 750F. Le Conseil accepte cet achat.

- Délibération est prise pour le versement à l'Amicale Laïque d'une subvention de 1639 F pour les Ecoles de sport (Tennis de Table et Athlétisme)

- Délibération est prise pour le paiement des factures EDF pour l'éclairage de Lecelles. (facture envoyée à Maulde car le compteur est sur Maulde, accord ancien de la Mairie pour cette façon de faire)

- Délibération est prise pour le prix du repas à la Cantine; celui ci est fixé à 13,50 F.

- Vente au profit du C.C.A.S de tuiles, poutres, briques de l'anciennes Mairie; total : 8700 F.

- Attribution d'une Bourse de 500 F pour un titre de Champion de France

## Tarif des concessions du cimetière :

Le tarif passe à compter du 1er juin à 69,00frs le m2 pour une concession perpétuelle, et à 50,85frs le m2 pour une concession cinquantenaire

C'est le 25 avril en la salle paroissiale de Mortagne que l'Association a donné sa 3ème soirée familiale. Et si l'assistance était un peu moins nombreuse qu'à l'accoutumée, l'ambiance n'en était pas moins bonne.

Les bénéfices réalisés lors de cette soirée, comptabilisés avec ceux des manifestations précédentes, donnent à l'Association un solde de 15 000frs environ. Nous rappelons ici que l'objectif de l'Association est toujours la restauration des orgues de l'Eglise St Pierre. Le devis définitif n'est pas connu avec précision, mais l'artisan que nous avons contacté, nous a laissé entendre que le montant total des réparations serait proche des 30 000frs ! Nous sommes malheureusement, encore loin du compte. Néanmoins, nous envisageons, avec les fonds dont nous disposons actuellement, auxquels il conviendra d'ajouter les bénéfices que nous espérons réaliser lors du prochain concert d'automne, le démarrage d'une première tranche de travaux, qui couvrira les réparations indispensables et les plus urgentes.

Aussi, dès à présent nous donnons rendez-vous à tous les mélomanes de Maulde et d'ailleurs, ce samedi 25 Octobre, en l'Eglise St Pierre, pour un concert de qualité, et nous vous remercions à l'avance de votre participation et de votre générosité.

A L'Amicale Laïque

La saison vient de se clôturer sur la traditionnelle fête des écoles des 18 et 19 juin qui a vu se dérouler avec grand succès la brocante du Samedi, avec en plus une révélation fort agréable : le JAZZ-BAND de Mr Michel LEFOURG et ses collaborateurs.

Le dimanche nous avons pu prendre l'apéritif en musique grâce aux jeunes de l'Ecole Intercommunale de Musique sous la direction de Mr Daniel RIBEAUCOURT.

L'après midi, c'est toujours avec un succès grandissant que les enfants de l'école se sont produits sur le podium pour les traditionnels chants et danses, avant de recevoir leur prix.

Cette année cependant, sonnait l'heure d'une retraite bien méritée, à l'issue de près de 30 années passées aux services des jeunes Mauldois, pour Madame Marie-Claire RABAT qui sera remplacée à la direction des écoles par Mr PAPIN arrivant de Vieux-Condé.

A tous ces artisans du succès un grand Merci.

A Marie-Claire RABAT, directrice des écoles et amicaliste de toujours nous souhaitons une longue et heureuse retraite.

A Mr PAPIN, que nous espérons compter bientôt parmi les membres de notre Amicale Laïque, nous disons Bienvenue.

LE 24 JUILLET 1988

N'oubliez pas : le dimanche 24 juillet 1988 organisé par l'Amicale Laïque, journée à

WALIBI départ : 8h

participation financière : adulte : 100 FR

enfant ( de moins de 1 mètre ) : 40 FR

Venez vous faire inscrire avant le 12 juillet soit chez :

Nicole BOUCHEZ / Rue de la Basse Fosse Tel : 27. 26 . 84.96 à Maulde

Jean-Claude LOHEZ Rue Dumortier Tel : 27.26.81.52. à Maulde

Didier MARTE Grand -Rue Tel : 27.26.87.27. à Maulde

Il reste de nombreuses places !

Nouvel exploit de notre champion

David DESCARPENTRY vient de remporter son 3 ième titre de Champion de France UFOLEP ce dimanche 26 juillet à TARNOS dans les Landes sur 1500 mètres piste.

David qui court également pour la 21ème saison en FFA avec le S.A.E.C. de St Amand les Eaux Participera dimanche prochain 10 juillet aux championnats FFA sur 800 ou 1500 mètres.

La saison prochaine il passera en catégorie Junior, et comme l'espère son père qui est aussi son manager, on peut espérer des titres encore plus glorieux.

A notre champion et à sa famille nos félicitations et encore BRAVO !

# Foot Ball Club Mauldois

Le vendredi 3 juin une nouvelle association est née à Maulde, le FOOT BALL CLUB MAULDOIS.

En effet il fallait prolonger les bons résultats obtenus par les jeunes aux Tournois de Bruay et de Chateau l'Abbaye et dans les rencontres inter-écoles.

Le succès obtenu lors de sa première manifestation le lundi de la Ducasse, avec le nombre et l'enthousiasme des spectateurs, permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

Le Club sera affilié à la Fédération Française de Football et dans un premier temps une équipe Pupilles devrait être engagée en championnat.

Tous les jeunes garçons nés entre le 1er août 1976 et le 31 juillet 1979 voulant être licenciés peuvent prendre contact rapidement avec les membres du Bureau que voici :

Président : Patric DELTOMBE  
Vice Président : Jean Marc RUDANT  
Secrétaire : Laurent VILAIN  
Secrétaire Adjoint : Jacky CAMBERLIN  
Trésorier : Jean Paul COLMANT  
Trésorier Adjoint : Pascal VILAIN

Une visite médicale et une réunion seront organisées prochainement pour l'établissement des licences.

## Club Amitie Rencontres Loisirs

Depuis le début de l'année, le Club du 3ème Age, outre les réunions hebdomadaires du mardi (dont le dernier est consacré à fêter les anniversaires par tartes et gâteaux), déploie une grande activité :

- le mercredi 9 mars : un couscous
- le samedi 30 avril : voyage à Gand
- le samedi 4 juin : voyage à Reims

Le Club prépare actuellement l'exposition-vente du dimanche 24 Juillet. Vous seront proposés pâtisseries diverses, travaux d'aiguilles et autres, le tout confectionné par les membres. Nous vous invitons cordialement à nous rendre visite de 10H30 à 13H, et de 16H à 20H, en la salle des Sports, Cour des Ecoles.

## Sports Loisirs Mauldois

La course cycliste "cadet" de la ducasse St Pierre et St Paul, du mois de juin, remporta un énorme succès, malgré les nombreuses compétitions du Valenciennois ce jour-là. Des 54 participants émergea du lot DOLLE Eric de l'USVA cycliste. Nous espérons que la compétition cycliste seniors et juniors de la ducasse de septembre connaîtra autant de succès.

## LES MANIFESTATIONS DU 1ER MAI

En mairie, à 11 heures, a eu lieu pour la première fois, la remise des diplômes du travail, en présence de Mr le Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux. Cette manifestation a permis de mettre à l'honneur 8 messieurs. Le Maire fit état du courage quotidien des médaillés du jour, dont l'Etat a reconnu les mérites en leur décernant la médaille d'honneur du travail qui leur fut ensuite remise officiellement :

- Médaille d'Argent (20 ans de service) :  
MM ALARD Michel-CABUSAT Francis-FONTAINE Jean-Claude-LIS Jean-MUSIALIK René-VILAIN Germain
- Médaille de Vermeil (30 ans de service) :  
MM OCHIN Julien-VILAIN Germain
- Médaille d'Or (38 ans de service) :  
MM OCHIN Julien-PECHEUX Jean
- Médaille Grand Or (43 ans de service) :  
MM OCHIN Julien-PECHEUX Jean

Après les félicitations de Mr le Maire et de son conseil aux récipiendaires, un vin d'honneur clôtura cette manifestation.

Le 1er Mai, également, un marché aux fleurs et une mini foire exposition avec de l'artisanat local s'étaient installés sur la place et dans la cour de la Mairie. Les "Coqueleux Mauldois" y exposèrent également des coqs de combat. Le soleil qui avaient voulu accueillir les participants, rendit cette matinée très agréable et c'est durant plus de 3 heures, que la place et ses abords connurent une grande animation. Au Port Arthur, les passionnés d'automobile avaient un rendez-vous où les fans de cross et de 4X4 ont créé un circuit tourmenté, sur un terrain prêté par la commune. Ils se livrèrent à des mini-compétitions chronométrées, pour le plus grand plaisir d'un public toujours renouvelé.

## NOCES D'OR

Le dimanche 29 Mai, la municipalité a reçu en mairie les couples qui fêtaient leur noce d'Or.

Monsieur EVRARD Clément s'est uni à Melle SAINT GHISLAIN Jeanne le 30 Mai 1938 à MAULDE.

Monsieur QUENSIERE Alfred s'est uni à Melle BOURDON Claire le 27 AOUT 1938 à Flines lez Mortagne.

Monsieur le Maire leur donna lecture de leur acte de mariage dressé en 1938 à Maulde et à Flines, au nom de la municipalité il félicita ces "jeunes couples" et leur souhaita de vivre encore longtemps à deux. Après la remise des fleurs, diplômes et cadeaux, un vin d'honneur fut offert aux mariés et à leur famille.

# SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES

B. P. 469  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
Tél. 27 41 01 41

LE SOUS-PREFET, Commissaire Adjoint de la République  
de l'arrondissement de VALENCIENNES.

Le ..... 5 novembre ..... 1987.

Missions à remplir :

1er Bureau

RL/MCO

à

Mesdames et Messieurs les Maires.

O B J E T : Délivrance des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports.

REFERENCE : Décret n° 87.362 du 2 juin 1987 (J.O. du 4 juin 1987)  
modifiant l'article 6 du décret du 26 septembre 1953.

L'accroissement des obtentions frauduleuses de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports a conduit à un renouveau des procédures et à un renforcement du contrôle de la délivrance de ces documents, notamment avant la mise en place de la future Carte d'Identité créée par le décret n° 87.178 du 19 mars 1987 (Journal Officiel du 20 mars 1987).

1°) La vérification du domicile :

En matière de sécurité, la détermination du domicile est un élément important.

Le décret du 2 juin 1987 a supprimé la "déclaration sur l'honneur", dans la procédure d'établissement des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports, et il dispose que c'est désormais au demandeur lui-même d'apporter la preuve de son domicile.

Aux termes de l'article 105 du Code Civil, la preuve du domicile est libre, dépend des "circonstances", et la jurisprudence a défini ces "circonstances" comme des "indices clairs et non équivoques".

Vous pourrez donc, pour vous assurer de ce caractère "non équivoque", demander à l'administré de vous fournir un faisceau de preuves, c'est-à-dire la production d'au moins deux documents concordants, établissant le domicile et figurant notamment parmi les documents suivants :

- a) certificat d'imposition ou de non imposition ;
- b) quittances d'assurance (incendie, risques locaux ou responsabilité civile) pour le logement ;
- c) factures récentes d'électricité, de gaz ou de téléphone ;
- d) quittances d'allocations familiales ou de sécurité sociale ;
- e) titre de propriété ou contrat de location en cours de validité.

C'est au vu de plusieurs de ces documents, que vos services pourront fonder leur conviction quant à la réalité du domicile.

Il est important de faire comprendre aux demandeurs que ces vérifications sont effectuées, afin d'assurer une plus grande fiabilité aux mentions figurant sur leur Carte Nationale d'Identité ou leur Passeport et, par la même, de faire de ces documents des titres ayant une plus grande valeur, dans leur utilisation quotidienne.

2°) La vérification de l'identité :

La personne majeure qui sollicite une Carte Nationale d'Identité ou un Passeport doit se présenter personnellement au lieu de dépôt du dossier, et toutes dispositions doivent être prises, afin de vérifier soigneusement son identité, pour éviter d'éventuelles usurpations.

- a) Carte Nationale d'Identité :  
L'arrêté du 26 juin 1987 de M. le Ministre de l'Intérieur (publié au Journal Officiel du 4 août 1987) précise que désormais, la pièce d'état civil à produire pour la délivrance de la Carte Nationale d'Identité est "l'extrait d'acte de naissance du demandeur, comportant l'indication de sa filiation".

- Dorénavant, ce document doit donc être systématiquement exigé :
- pour la délivrance d'une première Carte Nationale d'Identité,
  - pour le remplacement d'une carte perdue ou volée.

Je précise également que cet extrait d'acte de naissance, portant indication de filiation, doit comporter la double mention des dates et lieux de naissance de l'intéressé et de ses parents. Cette mention permet de conclure à la nationalité française du demandeur, dès lors qu'il est né, en France, de deux parents qui y sont eux-mêmes nés. C'est seulement dans le cas où la nationalité française n'apparaît pas clairement établie, qu'un certificat de nationalité peut être réclamé.

Pour les personnes nées en France, de deux parents étrangers, la production d'un certificat de nationalité doit être demandée.

En cas de simple renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité, l'extrait d'acte de naissance ne doit pas être réclaté, la présentation de la carte périmée restant suffisante.

S'agissant des personnes mariées ou veuves qui sollicitent l'inscription de cette précision sur leur carte, elles doivent fournir, outre un extrait de leur acte de naissance, leur livret de famille, et les personnes veuves, soit cette dernière pièce, soit l'acte de décès du leur conjoint.

b) Passeport :

1) personnes n'étant pas en possession d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un titre de nationalité et effectuant une première demande de passeport :

L'extrait de naissance portant indication de la filiation et comportant la double mention des dates et lieux de naissance de l'intéressé et de ses parents doit être exigé.

2) personnes en possession d'une Carte Nationale d'Identité et effectuant une première demande de passeport :

La production de la Carte Nationale d'Identité est obligatoire et les références de cette carte doivent être indiquées, sur la demande de passeport.

3) personnes qui sollicitent le renouvellement d'un passeport :

En cas de simple renouvellement d'un passeport, la présentation du titre périmé est suffisante.

3°) Les demandes présentées en urgence :

La délivrance en urgence des Cartes Nationales d'Identité et des

Passeports doit demeurer l'exception et la requête doit être motivée :

• événement familial grave survenu à l'étranger, déplacement professionnel imprévu hors de France, examen ou concours etc ...

Une pièce justificative doit obligatoirement être présentée : télégramme, billet d'avion ou de train, attestation de l'employeur, convocation etc...

4°) La vérification de la capacité :

Le principe est qu'une Carte Nationale d'Identité ou un Passeport ne peut être délivré à un mineur qu'avec l'autorisation de son représentant légal.

Quant un mineur non émancipé formule une demande de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport, il doit, en règle générale, être accompagné de son représentant légal qui remplit, signe l'autorisation inscrite dans le formulaire de demande, et produit la pièce justifiant de sa qualité : selon le cas, livret de famille, ordonnance du Tribunal ou dispositif du jugement de divorce ou de séparation de corps statuant sur la garde du mineur, décision de justice transférant ou déléguant l'autorité parentale, délibération du conseil de famille ou décision de justice désignant le tuteur.

La présence du représentant légal n'est pas exigée, si celui-ci a remis au mineur l'autorisation remplie et signée, accompagnée de la pièce justifiant de sa qualité.

Si le mineur non émancipé ne peut être présent, son représentant légal doit remplir et signer l'autorisation et produire la pièce justifiant de sa qualité.

o

o

o

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles à l'observation des instructions contenues dans cette circulaire et dès maintenant applicables.

LE SOUS-PREFET  
Commissaire Adjoint de la République

124

Guy OBERDORFF.

AVIS DE LA MAIRIE :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

les 13 & 27 Juillet 1988	les 10 & 24 Aout 1988
les 7 & 21 Septembre 1988	les 5 & 19 Octobre 1988
les 2,6 & 30 Novembre 1988	les 14 & 28 Décembre 1988
les 11 & 25 Janvier 1989.	

OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Durant les mois de juillet et aout il n'y aura pas de permanence du Maire et des adjoints le samedi.

La Mairie sera ouverte de 9 à 12 Heures, du 18 JUILLET AU 31 AOUT

PAS DE PERMANENCE DE L ASSISTANTE SOCIALE EN JUILLET ET AOUT

TICKETS DE CANTINE :

Pour la rentrée scolaire, les tickets seront délivrés les 1 & 2 SEPTEMBRE, durant l'année scolaire ils seront délivrés UNIQUEMENT LE VENDREDI. Les enfants ne seront pas admis à la cantine sans ticket.

TOUR DE GARDE

JUILLET

3 Dr. DORIRY  
10 Dr. FLAMENT  
14 Dr. FLAMENT  
17 Dr. BOURGEOIS  
24 Dr. FLAMENT  
31 Dr. DORIRY

• AOUT

7 Dr. BERNARD  
14 Dr. BERNARD  
15 Dr. DORIRY  
21 Dr. BOURGEOIS  
28 Dr. TALEUX

SEPTEMBRE

4 Dr. FLAMENT  
11 Dr. BOURGEOIS  
18 Dr. BERNARD  
25 Dr. TALEUX

OCTOBRE

2 Dr. DORIRY  
9 Dr. BOURGEOIS  
16 Dr. BERNARD  
23 Dr. BOURGEOIS  
30 Dr. FLAMENT

NOVEMBRE

1 Dr. TALEUX  
6 Dr. BOURGEOIS  
11 Dr. FLAMENT  
13 Dr. FLAMENT  
20 Dr. DORIRY  
27 Dr. TALEUX

DECEMBRE

4 Dr. BOURGEOIS  
11 Dr. BERNARD  
18 Dr. DORIRY  
25 Dr. TALEUX

DR BERNARD 27 26 86 00  
Dr DORIRY 27 26 82 46

Dr FLAMENT 27 26 85 59  
Dr TALEUX 27 26 91 44  
Dr BOURGEOIS 27 26 91 15

# MAULDE

## Calendrier des Fêtes et Manifestations

# 1988

● Mercredi 13 juillet

20 h. 30 **Retraite aux Flambeaux**  
avec la Participation des Majorettes de Maulde (Les Capucines)  
et des enfants du Centre Municipal de Loisirs.

**Feu d'Artifice** organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

● Jeudi 14 juillet

9 h. 45 **Défilé** avec dépôt de Gerbe  
au Monument aux Morts

12 h. **Animations Diverses**  
proposées par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

● Dimanche 24 juillet à partir de 10 h.

### Exposition - Vente

organisée par le Club  
"Amitiés, Rencontres, Loisirs Mauldois"

● Dimanche 14 Août 16 h.  
«Café du Port Arthur»

### Concours de Belote

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers

● Dimanche 21 Août 14 h.  
face au Café "Au Canonlier"

### Démonstration de Chiens de Défense

organisée par le Club Canin Mauldois  
avec la participation du Club de Rumillies (B)

● Samedi 27 et Dimanche 28 Août

### DUCASSE de la Rue de Chorette

organisée par le Comité des Fêtes de la Rue de Chorette

● Samedi 3 Septembre face au Café Au Canonlier

**Fête des Majorettes  
avec Repas Campagnard**  
organisée par le Comité des "Capucines"

● Dimanche 11 Septembre 16h. Salle Communale

### Concours de Belote

organisé par le Comité Mauld'Joie

● Du Samedi 24 au Lundi 26 Septembre

### Grande Ducasse - Attractions Foraines

● Dimanche 25 Septembre

### Course Cycliste

**3e - 4e Catégories et Juniors**  
organisée par Sports et Loisirs et le Comité Mauld'Joie

● Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 20 Octobre au Port Arthur

### Soirées Familiales

au profit des Anciens, organisées par les Gais Pilsers

● Samedi 22 Octobre - 20 h. Eglise St-Pierre

### 3<sup>ème</sup> Concert d'Automne

organisé par le Comité Paroissial, au profit de ses œuvres

● Vendredi 11 Novembre

### Anniversaire de

### l'Armistice de 1918

Défilé avec Drapeau de Gerbe au Monument aux Morts

● Dimanche 20 Novembre

### 9<sup>ème</sup> Cross Country

organisé par l'Amicale Laïque  
13 h. Remise des dossards aux Écoles

● Samedi 26 Novembre Salle Communale

### Fête de Sainte Catherine chez les Majorettes

20 h. **Soirée Dansante**  
organisée par le Comité

● Dimanche 27 Novembre

### 4<sup>ème</sup> CYCLO-CROSS de Maulde

organisé par Sports et Loisirs et Mauld'Joie

● Samedi 10 Décembre Aux Écoles

### Fête de Noël

organisée par l'Amicale Laïque

● Dimanche 18 Décembre

### Arbre de Noël

organisé par l'Amicale des Sapeurs Pompiers  
pour les Cadets et les Enfants des Sapeurs Pompiers